



Mise en cause d'un état de lieux et remboursement caution

Par **claud**, le **12/09/2008** à **10:26**

je suis propriétaire d'une villa que je loue par l'intermédiaire d'une agence. nous faisons un état des lieux avant de louer et signe par les deux partis. lors du dernier changement de locataire, nous avons fait cet état en présence du locataire sortant et point par point nous lui avons indiqués tous les points litigieux. il a signé cet état des lieux. nous avons retenus une partie de la caution pour faire face aux diverses réparations constatées ensemble, et nous lui avons rendu le solde.

aujourd'hui cette personne constate l'état des lieux et saisit un juge de proximité pour récupérer le solde de sa caution.

que dois-je faire, a-t-il le droit de revenir sur le constat fait ensemble, qu'elle est la responsabilité de l'agence?

Merci de votre réponse.